



Espèce protégée

Alyte accoucheur, Crapaud accoucheur

Alytes obstetricans (Laurenti, 1768)

Liste rouge UICN des amphibiens menacés de France métropolitaine (2015) : **LC** – Préoccupation mineure (listé *Alytes obstetricans*)

Réglementation Seul le texte officiel fait foi

■ Arrêté du 19 novembre 2007 : article 2

L'arrêté concernant l'Alyte accoucheur interdit entre autres toute destruction ou perturbation intentionnelle des œufs et des animaux à tous les stades de développement. La protection de ses habitats (dont les lieux de reproduction) interdit toute intervention sur ces milieux particuliers à l'espèce et tous types de travaux susceptibles de les altérer ou de les dégrader. Il est également interdit de détenir, de transporter ou de réaliser toute action commerciale avec des individus prélevés dans le milieu naturel.

Listes des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et modalités de leur protection :

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000017876248>

■ Directive « Habitats, faune, flore » : annexe IV

L'Alyte accoucheur est une espèce d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte (annexe IV).

Carte de répartition actuelle



- Présence certaine
- Présence probable
- Absence probable
- Absence liée à une disparition avérée
- Pas d'information

Inventaire national du patrimoine naturel <npn.mnhn.fr>

■ Pour tout projet, veuillez-vous renseigner auprès des organismes scientifiques et techniques compétents (établissements publics - OFB ; associations locales - fédération de pêche, associations naturalistes... ; bureaux d'études) ou vous rapprocher des services de l'État instructeurs de votre région (services chargés de l'environnement au sein des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DRIEE en Île de France) ou au sein des directions départementales des territoires).

👉 Guide "espèces protégées, aménagements et infrastructures", téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'Écologie

■ Les valeurs présentées dans cette fiche sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques, de l'altitude et de la latitude, et des caractéristiques propres à chaque population.

Habitats

■ Généralités

L'Alyte accoucheur vit au sein d'habitats assez diversifiés comme des zones semi-arides, des berges ou des terrains en pente avec la présence de pierres ou de matériaux meubles (éboulis, murets, ruines, sablière...), situés à proximité de points d'eau de types et de qualité très divers avec une végétation éparse. On le retrouve également dans une vaste diversité d'habitats peu végétalisés naturels ou parfois anthropisés (landes, pelouses, tourbières, cultures...). Les habitats aquatiques utilisés peuvent aller des rivières et cours d'eau à écoulement lent jusqu'aux étangs et mares de petite taille. L'Alyte accoucheur apprécie particulièrement les lieux bien ensoleillés et plutôt chauds. On le retrouve jusqu'à des altitudes assez élevées (plus de 2 200 m dans les Alpes Maritimes, 2 500 m dans les Pyrénées).

■ Milieux particuliers à l'espèce bénéficiant de mesures de protection

Sites de reproduction : chez cette espèce, l'accouplement et le développement des œufs ont lieu à terre, ce qui est assez exceptionnel chez les amphibiens de nos régions. Le mâle transporte lui-même les œufs enroulés autour de ses pattes postérieures pendant trois à sept semaines, les humidifiant régulièrement dans un point d'eau pour permettre aux œufs de rester hydratés et ainsi permettre leur développement. Les têtards finissent par éclore au cours d'un des mouillages et se métamorphosent dans l'eau. Ce système de reproduction permet aux mâles de s'occuper d'une à trois pontes différentes.

 *Utilisation des écosystèmes aquatiques : occasionnelle*

Aire de repos : l'Alyte accoucheur réalise son hivernage dans divers abris à sa disposition, ainsi, il peut passer l'hiver dans un mur, un tas de pierre, ou diverses anfractuosités, mais également dans un terrier qu'il aura lui-même creusé ou un terrier vide réalisé par une autre espèce. Il est également capable de creuser dans un sol meuble afin de s'enfouir.

 *Utilisation des écosystèmes aquatiques : non*

■ Autres milieux particuliers à l'espèce

Alimentation : *Alytes obstetricans* consomme principalement des invertébrés de toutes sortes, des arachnides, diplopodes, gastéropodes... Les larves ont un régime alimentaire carnassier et se nourrissent principalement d'invertébrés aquatiques (cadavres).

 *Utilisation des écosystèmes aquatiques : occasionnelle*

■ Types d'habitats associés selon les typologies EUNIS et Corine BIOTOPE

Code CORINE	Intitulé CORINE	Code EUNIS	Intitulé EUNIS
22	Eaux douces stagnantes	C1	Eaux dormantes de surface
24.1	Lit des rivières	C2.3	Cours d'eau permanents non soumis aux marées, à débit régulier
5	Tourbières et marais	D	Tourbières hautes et bas marais
3	Landes, fruticées et prairies	E	Prairies ; terrains dominés par des herbacées non graminoides, des mousses ou des lichens
4	Forêts	G	Boisements, forêts et autres habitats boisés

Autres conditions environnementales nécessaires à l'accomplissement du cycle de vie

■ Aire de déplacement des noyaux de population

Domaine vital : en général, le domaine vital de l'Alyte accoucheur se limite aux milieux situés à proximité immédiate de l'habitat de ses têtards, dans un rayon d'une centaine de mètres globalement.

Déplacements : chez cette espèce, les déplacements sont de faible amplitude et s'effectuent en majeure partie entre les sites d'hivernage et les sites de reproduction (généralement 100 à 150 mètres au maximum). Les juvéniles partagent les mêmes abris que les adultes, mais au sein de certaines colonies, on observe un erratisme plus important, qui permet à l'espèce de coloniser de nouveaux biotopes. Ces déplacements dépassent rarement quelques centaines de mètres mais peuvent aller jusqu'à deux kilomètres en particulier en l'absence de biotope favorable proche.

Obstacles : le principal obstacle au déplacement est la fragmentation des paysages, en lien avec les infrastructures linéaires. En effet, les lignes ferroviaires et les routes imposent des discontinuités écologiques empêchant ainsi les individus de se déplacer d'un biotope à l'autre. La disparition des biotopes favorables à l'espèce par le comblement des mares, ou la fermeture des milieux est aussi un facteur limitant dans le déplacement des individus.

■ Phénologie et périodes de sensibilité

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
Reproduction				■	■	■	■	■	■			
Aire de repos	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Alimentation			■	■	■	■	■	■	■	■	■	

■ période d'activité principale ■ période d'activité secondaire

Méthodes de détection

L'Alyte accoucheur est une espèce aux mœurs plutôt nocturnes, même s'il peut être observé en pleine journée par temps pluvieux. À l'état adulte on le rencontre normalement à terre. Il passe l'hiver dans divers abris, souvent en compagnie de congénères et commence à sortir en mars dès que la météo permet sa reproduction.

La principale période de chant et des accouplements se situe d'avril à mai-juin (plusieurs périodes de chants plus intenses alternent avec des accalmies qui correspondent aux moments des pontes).

Sources d'informations complémentaires

En cas de difficulté d'activation des liens Internet, copier ce lien et le coller dans la barre d'adresse de votre navigateur Internet.

■ Fiche d'information INPN

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/197

■ Autres fiches et sources d'information

- Fiche espèce LPO Franche-Comté. 2011

http://files.biolovision.net/franche-comte.lpo.fr/userfiles/publications/monographies_liste_rouge_2.pdf

- Notice pratique pour la conservation du Crapaud accoucheur. 2010

https://www.unine.ch/files/live/sites/karch/files/Doc_a_telecharger/Praxismerkblaetter/Amphibien/Notice_pratique_Crapaud_accoucheur.pdf

- Page internet de la Société herpétologique de France pour le suivi des populations d'amphibiens.

<http://lashf.org/popamphibien-2/>

■ Autres espèces protégées possédant des habitats similaires

- Crapaud calamite, *Bufo calamita* (Laurenti, 1768)

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/701815

- Crapaud commun, *Bufo bufo* (Linnaeus, 1758)

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/259

- Sonneur à ventre jaune, *Bombina variegata* (Linnaeus, 1758)

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/212

- Rainette verte, *Hyla arborea* (Linnaeus, 1758)

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/281

Bibliographie consultée

Duguet R. & Melki F. (ed.), 2003 – Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 480 p.
Lescure J. & Massary de J.-C. (coords), 2012. – Atlas des Amphibiens et Reptiles de France. Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris (collection Inventaires & biodiversité), 272p.

Informations sur la fiche

Version : mise à jour en 2020

■ Rédaction

Legros Benoît – UMS PatriNat (OFB-CNRS-MNHN)
Puissauve Renaud – UMS PatriNat (OFB-CNRS-MNHN)

■ Relecture

De Massary Jean-Christophe – UMS PatriNat (OFB-CNRS-MNHN)
Marty Vincent - Office français de la biodiversité, délégation interrégionale Méditerranée

■ Citation proposée

Legros B., Puissauve R., Massary de J.-C. & Marty V., 2015. Fiches d'information sur les espèces aquatiques protégées : Alyte accoucheur, *Alytes obstetricans* (Laurenti, 1768). UMS PatriNat (OFB-CNRS-MNHN) & Office français de la biodiversité.

■ Photo

De Massary Jean-Christophe